

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2012

◇ Convocation du 31 août 2012 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil douze, le vendredi sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 31 août, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur François FAVRY, Maire.

Étaient présents : M François FAVRY, Mmes Monique JAMIN, Anita LEPAGE, MM Jean-Paul LERAY, Lionel TRIVIERE, Mmes Lydia LEBASTARD, Tiphaine TREMORIN, MM Nicolas BODINEAU, Gérard POISSON

Absents excusés : Mme Martine NAUDÉ, MM Philippe LEROY, Vincent ALLARD, Richard HENNET

Procuration : Martine NAUDÉ donne pouvoir à Lydia LEBASTARD  
Philippe LEROY « Jean-Paul LERAY  
Vincent ALLARD « Gérard POISSON

✍ Gérard POISSON a été désigné secrétaire de séance.

## PV DE LA REUNION DU 6 JUILLET 2012

Le compte rendu est approuvé

### FINANCES - ADMINISTRATION GENERALE

#### 1 - Acceptation de devis

Le Conseil Municipal valide les devis suivants :

- GESCIME (Brest) - Logiciel de gestion de cimetière avec option cartographie optimum pour 2 121,00 € HT incluant un forfait de 3 heures de formation,
- JVS (Chalons en Champagne) - Logiciels Horizon On line (Comptabilité, paye, gestion des biens) pour 2 807,60 € HT et 1 147,00 € HT comprenant la formation et la maintenance.

*Délibération n°62-2012 votée à l'unanimité*

#### 2 - Attribution de marché adapté : Enduits superficiels

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de la consultation par marché adapté pour la réalisation de travaux de voirie (enduits superficiels).

Pour la réalisation des enduits superficiels, deux établissements ont déposé une offre avant la date limite de réception fixée au 31 août 2012.

Après dépouillement des offres, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise CHARIER TP (Nozay) pour un prix unitaire de 1,84 € HT le m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le marché adapté avec l'entreprise CHARIER TP.

*Délibération n°63-2012 votée à l'unanimité*

#### 3 - Plus-value de travaux marché adapté chaudière bois automatique

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le détail de l'avenant au marché adapté (lot n°2) nécessité par les travaux de la chaudière bois automatique.

Le montant du marché adapté initial validé par le Conseil Municipal le 2 mars 2012 s'élevait à 200 677,56 € HT.

Le montant de l'avenant portant sur des travaux supplémentaires s'élève à 8 631,54 € HT.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'avenant n°1 du lot n°2 s'élevant à 8 631,54 € avec la société ASTRALYS.

Le montant du marché est porté à 209 309,10 € HT.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2012.

*Délibération n°64-2012 votée à l'unanimité*

#### 4 - Projet commerce - demande de subvention Fonds Départemental de Solidarité des Communes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les résultats de l'étude de faisabilité menée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Loire-Atlantique pour la création d'un commerce de proximité (restaurant bar brasserie presse).

Une consultation des entreprises par marché adapté sera menée pour la réalisation de ce projet en fin d'année 2012.

L'opération est éligible au Fonds de Développement Solidaire pour les Communes, dans le cadre des projets visant au maintien des commerces de proximité.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 201 666,55 € HT.

Le plan de financement pour la réalisation de ces travaux serait le suivant :

Subvention Région - enveloppe Pays (30% du montant HT plafonnée à 30 000 €)	30 000,00 €
Subvention DETR	26 186,00 €
Autre subvention d'Etat (réserve parlementaire)	15 000,00 €
Fonds de Développement Solidaire pour les Communes	90 147,24 €
Autofinancement (ou emprunt)	40 333,31 €

Le Conseil Municipal :

- sollicite une subvention auprès du Conseil Général de Loire-Atlantique au titre du Fonds de Développement Solidaire pour les Communes, correspondant au premier projet déposé au titre de la période 2012-2014.
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce relative à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2012 - opération 192.

*Délibération n°65-2012 votée à l'unanimité*

#### 5 - Attribution de subventions

Le Conseil Municipal vote les subventions aux associations comme suit :

Association	Subvention 2012 (en €)
Ecole de Musique Blinoise	44,00
SPIP	20,00

Les crédits nécessaires sont inscrits au B.P 2012 article 6574

*Délibération n°66-2012 votée à l'unanimité*

### URBANISME

#### 1 - Droit de Prémption Urbain

Demandeur	Adresse	Parcelles
Maître RUAUD	6, rue des Rochettes	M 848

Le Conseil Municipal n'exerce pas son droit de préemption sur cette parcelle.

#### 2 - Enquête publique sur modification du POS - Rapport du commissaire enquêteur - Approbation de la modification du POS

Le Plan d'Occupation des Sols de La Grignonnais (Plan Local d'Urbanisme par nouvelle dénomination) a été approuvé par délibération du conseil municipal du 20 février 1987.

Il a été révisé dans son intégralité en 1998 en y intégrant le plan de zonage d'assainissement sur l'ensemble du territoire. Le POS a subi, depuis lors, quatre modifications : le 11 janvier 2002, le 09 janvier 2004, le 3 juin 2005 et le 7 septembre 2007 ainsi qu'une révision simplifiée le 4 décembre 2009.

Par délibération n°36-2012 du 6 avril 2012, le conseil municipal a décidé de procéder à une nouvelle modification avec les objectifs suivants :

- reclasser deux parcelles actuellement en zone NAa vers une zone NAb permettant ainsi le dépôt d'un projet d'aménagement d'un lotissement privé.
- modifier la réglementation de la zone NAb et remédier aux interprétations de certains points du règlement jugés imprécis ou trop contraignants.

Les seules parcelles concernées par la modification de zonage sont la ZM 156 et la partie ouest de la ZM 9.

Conformément aux dispositions des articles L.123-13 et L.123-19 du Code de l'Urbanisme, le projet de modification du POS a été soumis à enquête publique par arrêté municipal n°6/2012 en date du 12 juin 2012. L'enquête s'est déroulée pendant 31 jours, du 2 juillet au 2 août 2012.

Ce projet de modification n'a fait l'objet d'aucune remarque pendant le déroulement de l'enquête et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable (sans réserve ni recommandation) sur ce projet.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du rapport du commissaire enquêteur.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal :

- décide d'approuver la modification du Plan d'Occupation des Sols,
- charge Monsieur le Maire de procéder à son affichage et à sa publication dans un journal d'annonces légales.

Le dossier du POS modifié sera tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

*Délibération n°67-2012 votée à l'unanimité*

## QUESTIONS DIVERSES

### Agenda

Vendredi 5 octobre - 20h00	<i>Conseil Municipal</i>
Samedi 6 octobre - 12h30	<i>Repas des aînés - CCAS</i>

☞ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30. Suivent les signatures des membres présents à la séance

Affiché le 14/09/2012